

MISSION PERMANENTE



800 SECOND AVENUE. 5th FLOOR

Madame la Présidente,

Je voudrais, avant tout propos, exprimer au nom de la délégation ivoirienne, nos vives félicitations, à vous-même et aux membres de votre bureau, pour la brillante manière dont vous dirigez les travaux de la Commission de la condition de la femme depuis deux années, ainsi que la qualité de l'organisation

[REDACTED]

I. LES AVANCEES

a. La prise en charge des victimes de violences basées sur le genre

La prise en charge est aujourd'hui une réalité grâce à l'installation de plateformes et à la création de centres spécialisés dans la prévention et la prise en charge intégrée, holistique et gratuite des femmes victimes de violences sexuelles. L'on peut citer le Centre d'Excellence à Bouaké, à l'intérieur du pays et le centre Pavios, à Attécoubé (Abidjan). En outre, des actions de sensibilisation de masse et de proximité ont été réalisées, avec pour objectif : la tolérance zéro face aux violences sexuelles.

b. La protection des orphelins

Dans le cadre de la protection des Orphelins et Enfants Rendus Vulnérables du fait du VIH/sida, la Côte d'Ivoire dispose d'un système d'informations stratégiques, de plateformes de collaboration, de cellules juridiques et de groupes communautaires de soutien. Pour renforcer la qualité de l'offre de services, l'accent est mis sur la promotion de « l'approche famille »

- **la révision des lois** : Des réformes majeures ont été engagées au titre de l'égalité hommes-femmes. Il s'agit, entre autres, de la révision des lois relatives à la famille, à la répression des violences basées sur le genre, à l'adoption d'un quota **(30%)** de représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs. En parallèle, à la validation définitive de ces textes



